

**CONSEIL DE DIRECTION****PROCES-VERBAL****de la séance du 20 juin 2011****Présents**

Hervé FRADET, Erhard FRIEDBERG, Laurent GERMAIN, Emmanuel GOLDSTEIN, François HEILBRONN, Robert SKIPPON.

Alexandre FLEURET, Sarah PIBAROT (départ à 9h55), Maxence MELY, Alexis GIROULET, Simon BACIK.

Ali ZEROUATI (arrivé à 8h57), Philippe PETAT.

Nadège ABOMANGOLI (arrivée à 8h50), Axel KAHN, Anousheh KARVAR, Michel PEBEREAU, Jean-François SIRINELLI (départ à 10h06).

**Absents ou excusés**

Christian LEQUESNE (procuration à Michel PEBEREAU), Maxime SAADA (procuration à Emmanuel GOLDSTEIN).

Marina BERBIEC (procuration à Alexandre FLEURET), Nicolas ROBIN (procuration à Sarah PIBAROT), Paul BERNARDET (procuration à Alexandre FLEURET).

Bastien IRONDELLE.

Marie-Louise ANTONI, Jean-Claude CASANOVA (procuration à Michel PEBEREAU), Jean Paul FITOUSSI, Pierre MEYNARD (procuration à Emmanuel GOLDSTEIN), Jean-François VERDIER.

**Assistaient à la réunion**

Richard DESCOINGS

directeur,

Hervé CRÈS

directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,

Nadia MARIK

directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement,

Cyril DELHAY

directeur du service de la communication,

François-Antoine MARIANI

chargé de mission auprès de Richard Descoings,

Isabelle BOSSARD

chargée de mission auprès d'Hervé Crès,

Nelly ANTOINE

représentante du recteur,

Nicolas PEJOUT

responsable de la vie universitaire,

Julien PALOMO

chargé de mission à la DES,

Dolly CARENE

assistante d'Hervé Crès,

Myriam DUBOIS MONKACHI

co-directrice de la scolarité,

Pascale LECLERCQ

co-directrice de la scolarité,

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES

responsable du master Finance et Stratégie,

David COLON

directeur du Collège Universitaire de Paris,

Stéphane Le BOULER

directeur de Cabinet du PRES,

Vincent TENIERE

chargé de relations avec les pouvoirs publics, direction de la stratégie et du développement.

\*\*\*\*

- |      |   |       |
|------|---|-------|
| I.   | Point d'information sur le Master Finance et Stratégie                        | p. 2  |
| II.  | Approbation des modifications du règlement de procédure d'admission en master | p. 5  |
| III. | Approbation des modifications du règlement de scolarité                       | p. 9  |
| IV.  | Proposition pour le doctorat honoris causa de l'IEP de Paris                  | p. 12 |
| V.   | Approbation des modifications des statuts du PRES                             | p. 13 |
| VI.  | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 9 mai 2011               | p. 14 |
| VII. | Echange d'informations sur des questions diverses                             | p. 15 |

**CONSEIL DE DIRECTION**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU 20 JUIN**

La séance est ouverte à 8 heures 33 sous la présidence de Michel PEBEREAU qui annonce la liste des absents et les procurations :

- Jean-Claude CASANOVA donne procuration à Michel PEBEREAU.
- Christian LEQUESNE donne procuration à Michel PEBEREAU.
- La procuration de Marie-Louise ANTONI est considérée comme nulle puisque remise à Michel PEBEREAU. Or un membre ne peut recevoir plus de deux procurations.
- Maxime SAADA donne procuration à Emmanuel GOLDSTEIN.
- Pierre MEYNARD donne procuration à Emmanuel GOLDSTEIN.
- Marina BERBIEC donne procuration à Alexandre FLEURET.
- Paul BERNARDET donne procuration à Alexandre FLEURET.
- Nicolas ROBIN donne procuration à Sarah PIBAROT.

Michel PEBEREAU demande aux futurs intervenants de faire des présentations rapides afin que l'ordre du jour soit entièrement traité au cours de la séance.

**I. POINT D'INFORMATION SUR LE MASTER FINANCE ET STRATEGIE.**

*a) Exposé*

Guillaume SARRAT de TRAMEZAIGUES présente le Master Finance et Stratégie.

✓ *Les chiffres*

Le Master Finance et Stratégie a été créé en 2003. Il compte 470 étudiants pour l'année scolaire 2010-2011 : 210 étudiants en première année, 70 étudiants en année de césure, 160 étudiants en deuxième année et une vingtaine d'étudiants en aménagement de scolarité. Par ailleurs, plus de 180 étudiants d'autres masters ont suivi des cours dans le Master Finance et Stratégie, notamment des élèves inscrits dans le double diplôme HEC et des élèves du Master *Public Affairs*.

Le Master est divisé en quatre mentions : trois mentions francophones et une mention anglophone.

- La mention Finance oriente vers la finance de marché, la finance d'entreprise et d'analyse financière.
- La mention Financements internationaux oriente vers les financements de projets, la gestion des risques, la gestion et le financement du commerce international.
- La mention Stratégie et Management oriente vers la stratégie d'entreprise, le conseil, le *supply chain* et l'audit.
- La mention *International Project Finance* oriente vers le financement de projets internationaux.

Le Master est constitué à 68 % d'étudiants du Collège universitaire de Sciences Po, taux constant depuis la création du Master. 20 % des élèves entrent par la procédure d'admission et sont issus d'écoles d'ingénieur ou de commerce et d'établissements en convention d'admission avec Sciences Po. Les 12 % restants sont issus de la procédure internationale. Ces chiffres sont constants d'une année sur l'autre. Il faut constater une baisse sensible des étudiants issus de la procédure d'admission en volume et en pourcentage depuis 2009. Cette tendance a été confirmée par l'année 2011. Le nombre des étudiants issus de la procédure internationale devrait rapidement augmenter avec le développement de la mention anglophone du Master, créée en 2010.

✓ *Les orientations pédagogiques*

Le Master repose sur quatre grands principes :

- En première année s'établit un équilibre entre la finance et d'entreprise et la stratégie. Cette double compétence est le positionnement du Master Finance et Stratégie sur le marché actuel.
- Le Master fait une utilisation systématique des études de cas.
- Le Master veille à conserver une adaptation permanente à la conjoncture et à l'actualité grâce aux nombreux enseignants professionnels.
- Le Master met l'accent sur l'appréhension de l'ensemble des types de risque.

Le fonctionnement du Master tient en une première année commune à toutes les mentions. Elle est dédiée à la formation fondamentale en économie, finance et stratégie. La deuxième année, dédiée à la spécialisation, permet aux étudiants de choisir leur mention après avoir abordé les enseignements d'économie, de finance et de stratégie. Les étudiants peuvent donc choisir leur mention à l'issue de la première année ou à l'issue de leur année de césure, après le stage.

Guillaume SARRAT de TRAMEZAIGUES souligne la qualité de l'enseignement de *Corporate Finance* dispensé par Emmanuel GOLDSTEIN et de l'enseignement de Stratégie dispensé par François HEILBRONN et Maxime SAADA.

La formation du Master est constituée à 30 % par des électifs et des options et à 70 % par des fondamentaux obligatoires. 22 % des enseignements sont dispensés en langue anglaise. Le Master compte 162 enseignants pour l'année 2010-2011.

Les étudiants ont un accès facilité aux enseignements de Sciences Po Entrepreneurs et à l'incubateur de Sciences Po, d'après une logique disciplinaire et grâce à la présence de Maxime MARZIN, directeur de Sciences Po Entrepreneurs et de l'incubateur, au sein du Master Finance et Stratégie. Les étudiants sont sensibilisés à la création d'entreprise et aux outils qui permettent de la réaliser.

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer des stages courts professionnels, dits *summers*, entre la première et la deuxième année de master. Ils sont également encouragés à effectuer une année de césure entre la première et la deuxième année de master. Cette année de césure est généralement dédiée à deux stages de 6 mois. Le choix de l'année de césure est en forte progression depuis deux ans chez les étudiants : les chiffres prévisionnels de 2011 devraient conforter cette tendance, avec un taux proche de 70 % de la promotion. Les étudiants achèvent ce Master par un stage de fin d'études. Ce stage peut toutefois être transformé en premier emploi, dès le mois de janvier, si les étudiants ont, durant l'année de césure, effectué des stages conventionnés avec Science Po. Le stage de quatrième semestre peut aussi être remplacé par un semestre d'études à l'école doctorale, en économie notamment.

#### ✓ *Les débouchés du Master*

Le Master Finance et Stratégie a diplômé 209 étudiants en 2010 avec, pour la première année, des diplômés pour la mention Stratégie et Management (mention créée en 2009). Une légère diminution des diplômés de la mention Finance est à observer : elle s'explique par le développement de la mention précédente et de la mention Financements internationaux.

Au sein de la promotion 2009, 41 % des diplômés ont trouvé un emploi avant d'être diplômés et 88 % ont trouvé un emploi dans les six mois qui suivent la diplomation. Le salaire moyen après une année de travail est de 47 237 €

La destination professionnelle des étudiants évolue : la banque et l'assurance étaient moins recherchées en 2008 du fait de la conjoncture économique. Ces deux secteurs ont connu un regain d'intérêt en 2009 qui tend à se confirmer en 2010. Du point de vue géographique, les étudiants restent majoritairement en France, à 63 % et 24 % s'installent en Europe hors France. Il sera nécessaire de sensibiliser les étudiants à l'international.

Guillaume SARRAT de TRAMEZAIGUES présente quelques emplois pourvus à l'issue du troisième semestre en 2011 :

- Chargé d'études stratégiques pour EDF GDF Suez à Paris
- Analyste financier pour UBS à Paris
- Analyste pour Morgan Stanley à Londres
- Ingénieur Études et exploitation pour l'Aviation civile à Paris

- Consultant pour McKinsey à Paris
- Consultant M&A pour Jefferies à Londres
- Analyste M&A pour Bank of America Merrill Lynch à Londres

✓ *Les perspectives du Master 2011-2013*

La formation en apprentissage en deuxième année de master pour la mention Finance sera ouverte dès la rentrée 2011-2012. Les enseignants de la mention classique Finance ont accepté de dédoubler leurs enseignements. La qualité de l'enseignement sera donc égale entre la formation classique et la formation en apprentissage. Il est prévu de mettre en place une formation en apprentissage en deuxième année de master pour les mentions Financements Internationaux et Stratégie et Management en 2012-2013. Il est également prévu de développer la mention anglophone, *International Project Finance*, et de renforcer l'ouverture à l'international. Le Master poursuit son effort de consolidation et d'extension des partenariats financiers et pédagogiques avec les entreprises. Enfin, le Master propose de mettre en place une nouvelle mention, sous le libellé Finance internationale. Cette formation tiendrait en une année, de septembre à septembre et s'adresserait à des jeunes diplômés qui respecteraient l'obligation de stage de Sciences Po. Ces jeunes diplômés seraient des jeunes professionnels déjà insérés dans l'entreprise, notamment des jeunes ingénieurs. Cette formation viserait à compléter les effectifs du Master Finance et Stratégie, pour les étudiants du Collège de Sciences Po, de la procédure d'admission et de la procédure internationale, mais aussi à atteindre les jeunes professionnels.

#### *b) Questions et observations*

Michel PEBEREAU se félicite du nombre élevé d'étudiants qui trouvent un premier emploi hors de France, soit un tiers des étudiants. Il demande s'il existe des moyens de comparer ces chiffres à ceux des autres universités et grandes écoles.

François HEILBRONN rappelle qu'il est professeur au sein du Master Finance et Stratégie. Il félicite l'équipe du Master pour ce travail et ces résultats encourageants, tant en termes de progression du nombre d'étudiants que dans la progression des débouchés. Si l'on revient 10 à 15 ans en arrière, on constate que les étudiants trouvaient facilement un emploi dans les grands cabinets d'audit, mais moins aisément dans les grands cabinets de conseil. Avec la création et l'évolution de ce Master, les diplômés entrent dans les mêmes processus de recrutement que les étudiants diplômés d'HEC ou d'ESSEC. François HEILBRONN déplore l'aspect trop financier et stratégique du Master, bien que ce soit son nom. Cette formation est adaptée aux étudiants intéressés par la finance de marché. Mais un certain nombre d'élèves issus du premier cycle et qui entrent dans ce Master ne sont pas assez confrontés au monde de l'entreprise. La seule matière qui va dans ce sens est la stratégie d'entreprise. Mais d'autres enseignements comme le marketing, la production ou la gestion des ressources humaines mériteraient d'être enseignés. Il est certain que la contrainte temporelle est forte : avec douze séances par semaine sur trois semestres, il est difficile de dispenser une formation équivalente à celle donnée par les écoles de commerce qui disposent de quatre ou cinq semestres. Il est donc important de trouver un équilibre entre les enseignements fondamentaux (économie, finance et stratégie) et d'autres matières qui ouvrent aux métiers de l'entreprise. Même si les diplômés se destinent à l'audit ou au conseil, ils auront à traiter des problématiques de marketing, de production ou de ressources humaines. François HEILBRONN s'interroge, compte tenu des contraintes de semestre, sur la possibilité de trouver cet équilibre, à savoir par des options ou par certains troncs communs.

Erhard FRIEDBERG demande si les salaires indiqués sont les salaires bruts.

Emmanuel GOLDSTEIN s'associe aux félicitations adressées par François HEILBRONN. Il souligne qu'il est professeur dans ce Master, mais également chargé du recrutement au sein de sa banque d'affaires. Il est très difficile de changer les perceptions des entreprises. De nombreux recruteurs français, notamment dans le secteur bancaire, appliquent une grille de salaire aux étudiants. Auparavant, les diplômés de Sciences Po commençaient avec un salaire inférieur à des diplômés d'autres écoles. Aujourd'hui, la grande majorité des banques d'affaires appliquent aux diplômés de Sciences Po le même barème qu'aux étudiants des écoles de commerce. Emmanuel GOLDSTEIN souligne que les perceptions des entreprises mettent à long temps à évoluer. Il est dangereux de trop

modifier les référentiels sur lesquels ces perceptions se fondent. L'adaptation du programme vers l'apprentissage est une bonne innovation qui sera intéressante pour les entreprises. Il faut également insister sur le fait que ce programme ne sera profitable à des étudiants qui n'ont pas effectué de stage dans leur cursus que si ces derniers effectuent une année de césure complète pour s'immerger dans le monde de l'entreprise. L'année de césure reste une suggestion pédagogique et ne sera pas rendue obligatoire. Mais il est important d'insister sur le bénéfique que cette année de césure apporte à l'étudiant dans le cadre du Master Finance et Stratégie.

Hervé FRADET félicite le responsable de ce Master pour l'ouverture de cette formation. De nombreux étudiants de ce Master suivent sans difficulté les cours de Philosophie publique, de Justice et Développement, etc. Ce Master est très ouvert sur Sciences Po et ses enseignements fondamentaux. À la lecture des copies qu'il corrige, Hervé FRADET se réjouit de constater que Sciences Po forme des financiers cultivés, humanistes et curieux.

François HEILBRONN complète les propos d'Emmanuel GOLDSTEIN. Ce que ce dernier constate dans les banques d'affaires est également remarqué dans les cabinets de conseil en stratégie : auparavant, ces structures ne recrutaient pas des diplômés de Sciences Po purs, mais plutôt des étudiants qui avaient suivi un double diplôme. Depuis environ cinq ans, ils recrutent les diplômés de Sciences Po au même salaire que les diplômés de Polytechnique. François HEILBRONN demande, si l'année de césure était généralisée, voire rendue obligatoire, s'il serait nécessaire de conserver un quatrième semestre de stage. Il pourrait être intéressant de le consacrer à des enseignements complémentaires.

Guillaume SARRAT de TRAMEZAIGUES répond aux questions.

- À la question de François HEILBRONN sur les enseignements de marketing et de ressources humaines, il répond que ces enseignements sont présents dans la maquette du Master en tant qu'enseignements électifs. Les étudiants sont orientés, dans le cadre de leurs inscriptions pédagogiques, selon leurs intérêts et projets professionnels.
- En réponse à la question d'Erhard FRIEDBERG, il indique que les salaires indiqués sont des salaires bruts.
- À la question d'Emmanuel GOLDSTEIN, il répond que Sciences Po ne peut pas se permettre de ne pas imposer aux entreprises de recruter les étudiants à un niveau équivalent à celui des étudiants d'HEC ou de l'ESSEC. Les entreprises qui ne disposent pas d'étudiants du Master Finance et Stratégie dans leur recrutement sont de moins en moins nombreuses.
- En réponse à la remarque d'Hervé FRADET, il assure que le Master veille à maintenir le génome de Sciences Po par ses enseignements de tronc commun, mais qu'il encourage ses élèves à suivre d'autres enseignements pour conserver l'approche culture générale qui fait la spécificité de Sciences Po. Les étudiants suivent une spécialisation disciplinaire en Finance et Stratégie, mais sont aussi capables d'appréhender des sujets plus largement.
- À la dernière question de François HEILBRONN, il répond que la systématisation de l'année de césure et la destination du quatrième semestre devront être discutées à moyen terme. Néanmoins, ce sujet n'a pas encore été étudié et Guillaume SARRAT de TRAMEZAIGUES ne peut y répondre.

Michel PEBEREAU remercie Guillaume SARRAT de TRAMEZAIGUES pour cette présentation et pour la qualité de ce Master qui se place au niveau des écoles spécialisées dans l'apprentissage de ce type de caractéristiques professionnelles. Il ajoute que le salaire brut présenté dans le diaporama ne comprend pas les cotisations patronales.

## **II. APPROBATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE PROCEDURE D'ADMISSION EN MASTER.**

### *a) Exposé*

Hervé CRES indique qu'il a fait parvenir d'une part le règlement tel qu'il est actuellement appliqué et d'autre part les propositions de modifications. Il présente les éléments de changement.

Ce règlement comporte trois titres :

- Un titre pour les étudiants qui détiennent un diplôme français
- Un titre pour les étudiants titulaire d'un diplôme étranger
- Un titre pour les professionnels.

Il est proposé de retravailler les procédures d'éligibilité à la procédure d'entrée en master dans le sens d'une simplification et d'une ouverture. Cela concerne les articles 2 et 4. En France et en Allemagne, il existe des formations de premier cycle de grande qualité qui ne sont pas sanctionnées par un diplôme. Sciences Po a décidé de rester ouverte à ces formations en validant le fait d'avoir accumulé 180 crédits transférables.

Rien n'a été modifié pour le titre des admissions internationales, mais il est proposé de changer les éléments liés à la procédure d'admissibilité pour les étudiants qui se présentent avec un titre français. Il s'agit de l'article 3. La procédure actuelle consiste en un examen composé de trois épreuves : épreuve de réflexion sur un texte court, épreuve de spécialité et épreuve de langue, suivies par un entretien oral devant une commission pour les candidats admissibles. La procédure d'admission serait maintenue, l'entretien oral devant la commission donnant toute satisfaction.

Les modifications porteraient donc sur la phase d'admissibilité. Il s'agirait d'étudier les dossiers présentés par les étudiants, à savoir les dossiers de scolarité, comme cela se fait – avec succès et expérience – pour la sélection des étudiants dans la procédure internationale. Chaque année, plus de 2 000 dossiers sont instruits. Les dossiers sont étudiés en premier lieu par le service des admissions qui vérifie que les critères minimums d'admissibilité sont atteints. Ces critères sont clairement affichés pour plus de 150 pays. Ensuite, le dossier est instruit par un membre du corps académique et par un responsable pédagogique du programme. Les dossiers se voient attribuer des notes par chaque instructeur : A, B ou C. Les candidatures sont reçues entre décembre et avril. Des jurys se tiennent au fur et à mesure et arbitrent en fonction des différences de notes, à savoir AC, CA ou BB. Les dossiers notés AA, AB ou BA sont déclarés admis. La méthode de recrutement de la procédure internationale donne entière satisfaction : la qualité de l'information extraite des dossiers est jugée très pertinente. Il est donc proposé de procéder de même pour les candidats qui détiennent un titre français. C'est ce qui est proposé au premier alinéa de l'article 3 : l'examen du dossier de candidature permettra d'avoir une épreuve commune à l'ensemble des 850 candidats admis en master, qu'ils viennent par la procédure française ou internationale, (à comparer aux 1 150 issus du Collège universitaire). Les 850 admis en 2010-2011 sont répartis comme suit : 350 sont issus de la procédure d'admission sur diplôme français et 500 sont issus de la procédure internationale sur diplôme étranger.

Par ailleurs, comme il est supposé que les dossiers retenus auront un caractère plus homogène que ceux issus de la procédure internationale, il est prévu de maintenir un examen, mais sous une forme différente. L'épreuve à option serait abandonnée parce que jugée redondante par rapport aux notes de spécialité obtenues via les transcriptions de notes des universités d'origine. L'épreuve de langue serait également supprimée : il a été décidé depuis deux ans d'attribuer le diplôme sous condition d'atteindre un certain niveau d'anglais au terme des deux années de master. Il serait donc vérifié, à l'entrée, que les étudiants ont un niveau de maîtrise de l'anglais suffisant pour atteindre le niveau nécessaire à la diplomation à l'issue du master. Le niveau B2 sera requis à l'entrée du master, sachant que le niveau C1 est requis pour la diplomation. L'inscription finale serait conditionnelle à la preuve faite par l'étudiant que son niveau d'anglais correspond au niveau B2. La Commission paritaire a souhaité que le niveau B1 puisse être accepté à titre exceptionnel quand l'étudiant maîtrise parfaitement une autre langue que l'anglais, partant du fait que la maîtrise de plusieurs langues facilite l'apprentissage d'une langue supplémentaire. Comme pour la procédure internationale, l'étudiant doit apporter la preuve de son niveau d'anglais à la rentrée de septembre. S'il ne peut pas apporter la preuve de sa maîtrise de l'anglais, il dispose d'une année supplémentaire pour la présenter.

L'épreuve d'examen serait réduite à une seule épreuve, à savoir une note de synthèse en quatre heures portant sur un sujet de l'actualité économique, politique et sociale en France, en Europe et dans le monde. Cette note de synthèse s'accompagnerait de questions sur les documents composant le dossier. Les documents contiendraient des informations de nature qualitative et quantitative afin de vérifier la capacité du candidat à synthétiser et exploiter des données de nature très diverse. Ces questions permettraient de juger si le candidat est apte à reconstituer certains ordres de grandeur et s'il maîtrise certains aspects logiques. Cette épreuve panachée est à l'image de celle proposée actuellement pour l'école de journalisme qui permet de vérifier si le candidat est connecté à l'actualité.

La procédure d'admissibilité se composerait donc d'une note sur dossier (A, B ou C) et d'une note qui sanctionne la réussite à l'examen (A, B ou C). Les étudiants qui auraient les notes AA, AB ou BA seraient déclarés reçus. Le jury étudierait les notes discordantes, AC ou CA, ou les notes uniformément moyennes, BB.

Enfin, la procédure d'admission pour les candidats professionnels deviendrait strictement identique à celles des étudiants du titre 1.

#### *b) Questions et observations*

Michel PEBEREAU souligne que ce sujet a été présenté devant la Commission paritaire qui a émis un avis favorable à l'unanimité.

Maxence MELY indique que le MET est satisfait par ces propositions de réforme que la direction a obtenues en collaboration avec les élus étudiants. Le MET rappelle son souhait que soit pérennisé la note de synthèse pour juger la culture générale des étudiants qui n'ont pas suivi le Collège universitaire de Sciences Po. Le MET appuie favorablement l'exigence d'un niveau d'anglais suffisant à l'entrée en master. Maxence MELY demande quelle est l'opportunité de dispenser certains étudiants de l'admissibilité, puisque, pour le MET, tous les candidats doivent faire montre de leur ouverture d'esprit et de leur culture générale.

Sarah PIBAROT indique que l'UNEF se réjouit de la réflexion menée autour de cette réforme qui s'inscrit dans la continuité de la réforme relative à l'admission en Collège universitaire. L'épreuve unique et commune est également jugée très positive, de même que l'étude du dossier et des notes délivrées à l'université. Il faudra cependant rester vigilant puisqu'il n'existe aucun cadrage national au niveau des universités. L'UNEF s'interroge sur le niveau B2 demandé en anglais : la suppression de l'épreuve de langue et de la note éliminatoire est positive, mais la preuve que doivent apporter les étudiants sur leur niveau pose la question de la certification, à savoir s'il s'agit d'une certification par l'IELTS (*International English Language Testing System*). Cette certification est payante et le coût ne peut pas être supporté par tous les candidats. Par ailleurs, il est souvent demandé de présenter des certifications sur le niveau d'anglais : il serait judicieux de réfléchir à cette certification, à savoir si le recours à l'IELTS reste systématique. L'UNEF souhaite avoir confirmation que le passage de l'IELTS sera gratuit pour les boursiers et les deux premières tranches des étudiants payant les frais d'inscription, ainsi que cela a été évoqué en Commission paritaire. Enfin, l'UNEF s'interroge sur la direction que prendront les partenariats qui permettent une admission directe, à savoir si l'objectif est de les élargir ou non.

Simon BACIK indique que la Confédération étudiante se réjouit de la réforme de la procédure d'admissibilité qui permet d'ouvrir l'épreuve à un plus grand nombre de candidats. Lors de la réflexion sur l'entrée en premier cycle, la Confédération étudiante avait souligné que l'entretien oral était socialement moins discriminant que l'épreuve écrite. Dans le cadre de cet oral, il est important que les étudiants puissent valoriser leurs compétences et leur parcours personnel. Par ailleurs, dans le sens d'ouvrir Sciences Po à un large public et pour que l'école soit représentative de la société, il est judicieux de poursuivre les partenariats avec les écoles qui permettent l'admissibilité, mais l'épreuve d'entretien reste fondamentale pour mesurer les capacités et les compétences des étudiants.

Emmanuel GOLDSTEIN estime que la formulation sur l'évaluation d'anglais est trop vague. D'après le texte proposé, il semble qu'une lettre de professeur d'anglais pourrait faire office de certification. Par ailleurs, certaines précisions sont superflues : il semble inutile de mentionner que « *les évaluations d'épreuves écrites se font selon trois niveaux par ordre décroissant A, B, C* ». Il propose de supprimer les phrases qui commencent par « *Les évaluations des épreuves écrites* » et qui finissent par « *seront déclarés admissibles* ». Ces précisions sont des dispositions internes sur la façon d'agir du jury. Le jury est de toute façon souverain. Il est inutile d'imposer une telle rigidité dans un texte réglementaire. Enfin, Emmanuel GOLDSTEIN rappelle que la procédure spécifique de l'école de journalisme a été supprimée. La durée de l'épreuve n'est plus précisée : elle durait 20 minutes pour tous les candidats et 45 minutes pour les candidats à l'école de journalisme. Emmanuel GOLDSTEIN demande si le Conseil de direction souhaite faire figurer la durée de l'entretien dans ce texte. Le texte présente la nature de l'entretien et ce qu'il tend à tester. Il serait possible de se contenter de la formulation

elliptique proposée. Emmanuel GOLDSTEIN demande des précisions sur les représentants des commissions d'entretien désignés par le directeur de l'IEP de Paris, à savoir des représentants des différentes écoles ou s'il s'agit d'une généralisation de ce qui se pratiquait pour l'école de journalisme.

Laurent GERMAIN se félicite de la réforme proposée qui réduit un grand nombre de biais dans la procédure d'admission, notamment avec la suppression de l'épreuve qui permettait à des élèves d'être admissible sur la seule base d'une excellente note en langue en dépit de notes moyennes dans d'autres matières. Il demande des éclaircissements sur l'examen des dossiers et sur les critères de discrimination : il craint un biais nouveau au profit des élèves issus des meilleures écoles et universités. Le dossier de ces élèves pourrait être jugé meilleur que celui d'étudiants issus d'universités à la réputation moins aboutie. Laurent GERMAIN demande donc comment sera corrigé ce biais, toujours selon l'exemple de la procédure d'admission internationale. Enfin, il demande si cette réforme sera applicable dès les recrutements de 2012.

Alexandre FLEURET souligne que le nouveau système d'évaluation du niveau de langue avec un test ou une certification (remboursés aux étudiants ainsi que proposé en Commission paritaire) est un élément essentiel pour valider un certain niveau de langue et ne pas discriminer les étudiants sur cette simple question. Il précise les propos de l'UNEF sur l'objectif des partenariats : cet objectif est bien compris par les représentants étudiants, mais ces derniers souhaitent qu'une période de réflexion s'ouvre au terme de la première période de mise en place de la réforme des procédures d'admission afin de juger de la pertinence de ces partenariats. Si le programme et les modalités de la nouvelle épreuve permettent à tous les candidats de réussir l'épreuve, quel que soit leur établissement d'origine et notamment les ingénieurs, il semble que tous les candidats à l'entrée en master devraient composer. Dans l'ensemble des établissements concernés par un partenariat, 30 % des candidats sont admis et presque autant sont admissibles, ce qui révèle que ces étudiants ont le niveau pour passer une épreuve qui se veut accessible à tous. Tout ceci nécessitera une réflexion plus large, mais c'est un point de perspective à envisager. Enfin, Alexandre FLEURET espère que les membres du Conseil de direction sauront peser dans les débats qui auront lieu en 2012 pour améliorer les questions pédagogiques en dehors de Sciences Po, comme les modalités de contrôle de connaissances au niveau international, afin de permettre une meilleure harmonisation entre établissements et, ainsi, permettre à des dossiers issus de deux universités différentes d'être jugés sur des critères communs lors des jurys de Sciences Po.

Richard DESCOINGS remercie les membres de la Commission paritaire qui ont préparé le sujet en groupe de travail. Les représentants étudiants ont été étroitement associés à toutes les réflexions relatives à cette réforme. Il répond aux différentes questions et interventions.

- Sciences Po souhaite s'assurer que les étudiants détiennent un niveau d'anglais suffisant. Pour cela, ils doivent apporter la preuve de ce niveau en passant un test reconnu au niveau mondial qui sanctionne au moins un niveau B2, attendu que les élèves doivent atteindre le niveau C1 en fin de master.
- La remarque d'Emmanuel GOLDSTEIN sur le caractère superflu de certaines précisions est judicieuse, mais les candidats ont l'habitude d'obtenir des notes chiffrées et de faire des moyennes. Ils entretiennent une croyance selon laquelle il est possible d'objectiver et de justifier une note ou une moyenne. L'évaluation des dossiers doit donner des évaluations pour rassurer les candidats.
- Sciences Po préfère accueillir le meilleur étudiant de la plus moyenne université que le moins bon étudiant de la meilleure université, si tant est qu'une telle distinction fasse sens. Les trois personnes qui évalueront chaque dossier auront la responsabilité de faire apparaître les qualités des dossiers. Il existe bien un savoir-faire interne à Sciences Po, mais toutes les meilleures universités internationales recrutent ainsi. Il faudra prendre garde à d'éventuels biais. Toutefois, quand un normalien n'est pas admis à Sciences Po, des remontrances se font entendre en interne et en externe sur le refus de l'école d'avoir une vision claire de ce que sont les meilleurs élèves de France. Sciences Po assume néanmoins ses choix et ses sélections.
- Le remboursement des frais a en effet été évoqué en Commission paritaire et sera évidemment mis en place pour les élèves boursiers et des deux premières tranches.
- Les établissements universitaires sont en concurrence pour accueillir les meilleurs étudiants. La multiplication des contrôles à l'entrée n'est pas favorable à l'établissement qui organise l'admission, d'où l'avantage des partenariats pour attirer les bons élèves. Richard DESCOINGS se déclare favorable à une période d'observation à la suite de la mise en



place de la réforme. Par ailleurs, les partenariats supposent que Sciences Po propose quelque chose aux établissements.

Hervé CRES répète que la preuve à apporter sur le niveau d'anglais ne sera obligatoire que pour les étudiants admis puisqu'il s'agit d'une condition à l'inscription et pas à l'admission. La certification serait gratuite pour les étudiants boursiers et ceux relevant des deux premières tranches, celles qui n'ont pas fait l'objet de modification de droit au cours des deux dernières années. Enfin, il est souhaité que cette certification prenne la forme d'un test officiel, dans le sens de la pratique internationale. Donc, l'inscription est conditionnée à la preuve d'une maîtrise en l'anglais ou en français selon la langue d'enseignement des programmes.

Laurent GERMAIN demande quand la réforme sera applicable.

Hervé CRES répond qu'elle sera effective pour le recrutement de 2012.

### *c) Vote*

Michel PEBEREAU soumet la réforme de la procédure d'admission en master au vote.

**La réforme de la procédure d'admission en master est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Comme il s'agit du premier vote de la séance, Michel PEBEREAU dénombre l'unanimité en tenant compte des procurations : l'unanimité s'exprime à 25 voix au sein de cette séance du Conseil de direction.

## **III. APPROBATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE SCOLARITE.**

### *a) Exposé*

Hervé CRES indique, comme pour le point précédent, que les membres ont reçu deux documents : d'une part, le règlement actuel ; d'autre part les modifications issues de quatre groupes de travail qui se sont tenus au cours des deux derniers mois. Il propose de passer en revue les articles sur lesquels la Commission paritaire s'est prononcée favorablement. Il s'agit des articles 4, 5, 14, 15, 24, 28, 37, 38, 40 et 44.

*Articles 4 et 5 relatifs à l'assiduité* – L'article 5 propose de réduire de 3 à 2 le nombre d'absences autorisées à l'étudiant : 3 absences correspondaient à 25% du volume d'enseignement. Les enseignants demandaient unanimement la baisse de ce seuil. La Commission paritaire s'est prononcée favorablement avec 5 voix contre 8 abstentions. Les représentants étudiants ont souhaité que l'article 4 soit modifié concomitamment : il spécifiait l'obligation d'être présent lors des séances de rattrapage, sauf en cas de conflit horaire avec une autre obligation de scolarité. L'absence ne sera donc pas comptabilisée en cas de conflit horaire avec une autre obligation de scolarité et parfois avec des obligations professionnelles : ce sera au professeur de trancher sur ce dernier point.

*Article 14* – La modification prévoit que les élèves ne peuvent bénéficier que d'une seule année de césure afin d'éviter qu'ils suivent un master complet en dehors de Sciences Po.

*Article 15* – Afin d'éviter que les étudiants ne se mettent en situation d'échec prolongé, il est souhaité que le redoublement par année d'étude ne soit possible qu'une fois. Il s'agit d'éviter des situations de quadruplement ou de quintuplement.

*Article 24* – Ces modifications viennent en complément de celles du curriculum de Collège universitaire. Le nombre de crédits pour une année du Collège universitaire a été porté à 90 et les planchers de passage ont été modifiés en conséquence.

*Article 28* – De nombreux étudiants, à l’issue du Collège universitaire, souhaitent effectuer une année de césure pour réfléchir à leur avenir et faire le bon choix de master. Cette césure doit être motivée avec un dossier et une lettre. Elle est limitée à un an, toujours dans le sens d’éviter que les étudiants suivent un master complet dans un autre établissement et profitent de l’inscription gratuite à Sciences Po offerte à toutes les élèves du Collège universitaire.

*Article 37* – Les étudiants avaient tendance à s’inscrire à trop de crédits. Au moment de la diplomation, certains élèves avaient accumulé près de 150 crédits au lieu des 120 requis. La course aux crédits se faisait souvent au détriment des acquis. Le nombre des crédits auxquels les étudiants peuvent s’inscrire est donc plafonné.

*Article 38* – Il s’agit d’appliquer ce qui a été voté lors de la dernière séance du Conseil de direction.

*Article 40* – Il est proposé que les projets collectifs deviennent optionnels. La dynamique des projets collectifs obligatoires n’était pas satisfaisante. Il faut veiller à ce que la vie associative à Sciences Po soit revitalisée. Lorsque le projet collectif est choisi par les élèves, il est souhaitable qu’il soit doté d’un plus grand nombre de crédits et qu’il prenne une place plus importante dans leur scolarité.

*Article 44* – Cet article introduit des éléments votés au sein du Conseil de direction, notamment au titre de la formation commune et de l’obligation de suivre un enseignement d’économie lors de la dernière session. Les conditions d’accès à la seconde langue ont été déverrouillées (article 40) : il s’agit de vérifier que le niveau d’anglais est minimal afin que les étudiants puissent atteindre le niveau C1 à l’issue du master. Mais Sciences Po souhaite également s’investir dans l’enseignement de la seconde langue – plus de 17 langues sont enseignées dans l’école. Auparavant, l’accès à la seconde langue était conditionné à un niveau d’anglais au moins équivalent au niveau B1 : ce critère a été supprimé puisqu’il sera rempli d’autorité par les étudiants admis en master à Sciences Po.

#### *b) Questions et observations*

Michel PEBEREAU indique que la Commission paritaire, après examen de ces propositions, a émis un avis favorable à l’unanimité sur les modifications des articles 4, 14, 15, 24, 28, 37, 38, 41 et 44. Elle a émis un avis favorable par 5 voix contre 8 abstentions pour les modifications de l’article 5. Elle a émis un avis favorable par 11 voix contre 8 abstentions pour les modifications de l’article 40. Michel PEBEREAU propose que le Conseil de direction vote séparément sur ces trois ensembles d’articles afin que ceux qui le souhaitent puissent manifester une différence d’appréciation.

Alexis GIROULET convient que les absences répétées peuvent aboutir à des défaillances scolaires. Néanmoins, il est déçu par la modification de l’article 5 : même si l’assiduité de 10 cours sur 12 est envisageable pour la plupart des étudiants, cela pourrait conduire à la défaillance d’élèves ayant de réels problèmes médicaux ou familiaux. Cet article ne prend pas en compte certains objectifs pédagogiques : les cours de langue rare sont dispensés en 48 heures, à raison de deux cours de deux heures chaque semaine. Deux absences autorisées pour 24 séances semblent insuffisantes. Alexis GIROULET souhaiterait avoir la possibilité de présenter des propositions et des réflexions différentes lors d’un groupe de travail à la rentrée 2011-2012.

Alexandre FLEURET est également gêné par l’article 5. Lors de la Commission paritaire, les élus étudiants se sont abstenus lors du vote sur cet article. Tout le monde reconnaît l’importance de l’assiduité, mais il conviendrait de réfléchir aux raisons qui poussent les étudiants à atteindre trois absences. Il demande aux membres du Conseil de direction de se projeter dans le futur : quand 80 % voire 90 % des étudiants auront atteint deux absences, s’agira-t-il de revenir en arrière ou de durcir encore les règles relatives à l’absentéisme ? Il semble nécessaire de réfléchir aux causes réelles de l’absentéisme. Les représentants étudiants ont soulevé des problèmes relatifs aux contraintes de calendrier et aux charges de travail. Il arrive, lors des dernières semaines de cours, que des rattrapages se multiplient pour certaines disciplines : si les élèves sont malades ou empêchés lors des séances de rattrapage, ils consomment leurs deux absences autorisées rapidement. Des efforts ont été faits, notamment dans le cadre de la Commission paritaire pour assouplir les obligations relatives à la semaine de rattrapage. Néanmoins, il faut mener une réflexion sur l’organisation du calendrier. Il s’agit d’un problème d’ordre pédagogique. Si le problème des absences persiste, Sciences Po sera amenée à

contourner un règlement voté par le Conseil de direction. Pour éviter une telle situation, Alexandre FLEURET appelle les membres du Conseil de direction à voter contre cette modification ou à s'abstenir, afin de permettre une réflexion sur cet article. Les propositions du MET sont intéressantes, mais il faut réfléchir aux possibilités d'inciter les étudiants à être plus assidus lors des séances, comme une prime à l'assiduité ou une sanction après la troisième absence qui pourrait prendre la forme d'une production d'un travail pédagogique supplémentaire. Alexandre FLEURET déplore que, en dépit des quatre groupes de travail autour de cette question, aucune unanimité n'ait été trouvée contrairement à l'usage. Par ailleurs, il déplore que les professeurs aient été trop peu nombreux lors de ces groupes de travail. C'est pour toutes ces raisons et réserves que l'UNEF votera contre les modifications de l'article 5.

Maxence MELY déclare que le MET est satisfait des modifications apportées à l'article 41. Au sujet de l'article 40, le MET réitère son interrogation et souhaite que la capacité à travailler en équipe reste associée au diplôme de master. Le MET souligne que les difficultés d'application de l'article 40 tel qu'il est actuellement écrit ne doivent pas faire renoncer à cette ambition.

Alexandre FLEURET présente quelques remarques sur le reste du règlement. Dans l'interprétation stricto sensu de ce règlement, il est possible de lire une contradiction entre l'article 38 et l'article 44 : le premier stipule que tous les étudiants de Sciences Po doivent avoir suivi un cours d'économie lors de leur master, le second stipule que les étudiants doivent avoir suivi un cours d'économie. Alexandre FLEURET demande si l'enseignement d'économie du premier cycle pour les étudiants issus du Collège universitaire est suffisant au titre des obligations de scolarité pour obtenir le diplôme. Un étudiant peut être inscrit en cours d'économie en master et ne pas le valider, alors qu'il a validé un cours d'économie de premier cycle. Alexandre FLEURET revient sur la question des projets collectifs. L'UNEF est très attachée à ces projets, notamment lorsqu'ils répondent à une commande professionnelle. Il s'agit d'une forme d'expérience professionnelle à valoriser au même titre que l'année de césure ou le stage. Dans le Master Stratégie territoriale et urbaine, ces projets offrent une véritable plus-value pédagogique grâce à l'encadrement de plusieurs professionnels tout au long de l'année lors de la réalisation d'une mission pour un commanditaire.

Simon BACIK se réjouit que, lors des groupes de travail, l'étudiant soit placé au centre et au départ de toute réflexion. Toutes les modifications proposées sont intéressantes puisqu'elles permettent de libérer du temps pour l'engagement associatif et l'engagement étudiant. L'assiduité obligatoire aux enseignements est fondamentale, d'autant plus que la durée des semestres va encore se réduire. Il est également nécessaire de réfléchir à l'emploi du temps et à l'absentéisme du corps enseignant. L'organisation des rattrapages doit être revue afin d'éviter qu'un étudiant indisponible ne manque deux cours en une semaine. Il est nécessaire d'engager un travail sur le suivi de la pédagogie et sur la réactivité de l'administration, afin de prendre en compte les absences et éviter d'enregistrer des défaillances qui devront être ensuite annulées. Simon BACIK indique qu'il s'abstiendra lors du vote sur les absences : ce point n'a pas été suffisamment discuté et doit s'inscrire dans une discussion plus large relative à l'engagement de l'étudiant dans ses études. Par ailleurs, Simon BACIK est favorable à la limitation du redoublement à une occurrence par année : la DESS effectue un travail de qualité sur les cas difficiles. La modification relative aux projets collectifs est positive, car elle permettra aux élèves vraiment motivés de s'investir dans des projets de qualité. Sur la question du cours d'économie, Simon BACIK indique qu'il n'est pas vraiment satisfait de la réponse apportée : il s'agit de déterminer si ces cours pourront être vraiment adaptés aux différentes sections de master. Simon BACIK affirme son intérêt pour la réflexion qu'il faudra mener sur cette question.

Richard DESCOINGS remercie une nouvelle fois les participants des groupes de travail de la Commission paritaire : une grande unanimité a été trouvée entre les représentants élus des enseignants et les représentants élus des étudiants sur les modifications du règlement de la scolarité. Richard DESCOINGS revient sur la disparition de l'obligation de la participation aux projets collectifs. Si 100 % des étudiants choisissent de suivre un projet collectif, la situation sera identique. Mais il est apparu que tous les étudiants n'étaient pas investis de la même manière. Par ailleurs, de nombreux projets collectifs ont pour objet d'inviter une personnalité à Sciences Po : cette démarche est toujours intéressante. Mais en 2010, plus de 300 personnalités ont été invitées à l'école, et il semble que la quantité ait nui à la qualité de la présence des élèves qui assistent à ces interventions. Richard DESCOINGS aborde la question de l'assiduité : il comprend la position des représentants étudiants qui défendent la liberté des élèves. Les décisions prises par le Conseil de direction sont

considérés comme des droits de tirage par les étudiants : si le Conseil décide que le nombre d'absences autorisées est de trois, les étudiants considèrent qu'ils ont le droit d'être absents trois fois. En passant à deux absences autorisées, une grande majorité des étudiants penseront qu'ils ont le droit d'être absents deux fois. Il est possible d'imaginer, à l'avenir, d'entériner le fait qu'aucune absence ne sera autorisée, tout en tenant compte des élèves en situation particulière (problèmes de santé, problèmes familiaux, etc.) Sciences Po prête déjà attention à ces situations exceptionnelles, mais la règle reste l'assiduité. La réduction du nombre d'absences autorisée s'effectue en faveur des étudiants. Richard DESCOINGS comprend la position des représentants étudiants, mais il ne partage pas leur analyse. C'est pourquoi il souhaite le maintien du vote sur cet article.

*c) Vote*

Michel PEBEREAU fait procéder au vote. Il indique que le nombre de votants, présents et représentés, est maintenant de 25.

Michel PEBEREAU soumet au vote les modifications des articles 4, 14, 15, 24, 28, 37, 38, 41 et 44.

**Les articles 4, 14, 15, 24, 28, 37, 38, 41 et 44 sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Michel PEBEREAU soumet au vote les modifications de l'article 5.

**L'article 5 est adopté à la majorité avec 16 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions.**

Michel PEBEREAU soumet au vote les modifications de l'article 40.

**L'article 40 est adopté à la majorité avec 23 voix pour et 2 abstentions.**

#### **IV. PROPOSITION POUR LE DOCTORAT *HONORIS CAUSA* DE L'IEP DE PARIS.**

*a) Exposé*

Richard DESCOINGS rappelle que Sciences Po a une politique restrictive en matière de doctorat *honoris causa* : les attributions de ce titre sont rares. Il s'agit de reconnaître la qualité de personnalités académiques et scientifiques, mais également de saluer le travail et l'engagement de personnalités issues d'autres domaines que celui de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce sont le plus souvent des personnalités qui ont marqué l'histoire de leur pays ou l'histoire mondiale. La dernière personne à avoir reçu ce doctorat *honoris causa* est Vaclav Havel. Il est aujourd'hui proposé de décerner ce titre honorifique au président Luis Inacio Lula da Silva. Ce président a brillamment conduit les affaires du Brésil, pays qui est aujourd'hui une des principales puissances mondiales. Sous l'influence du président Lula, le Brésil s'est modernisé et a prouvé son impact au niveau mondial. Il est possible de formuler des reproches à l'encontre de cet homme politique, mais Richard DESCOINGS estime qu'il serait profitable à Sciences Po de lui décerner ce titre. D'après son cabinet, Luis Inacio Lula da Silva aurait accepté de recevoir ce doctorat.

*b) Questions et observations*

Hervé FRADET propose de modifier la fin du texte et de remplacer le terme « *équité sociale* » par « *égalité sociale* » ou « *justice sociale* ».

Alexandre FLEURET se réjouit de l'attribution de ce titre à une personnalité qui a prouvé que l'accès à l'éducation était un enjeu fondamental dans une politique éclairée. Alexandre FLEURET soutient la demande d'Hervé FRADET : Luis Inacio Lula da Silva n'a pas eu accès à l'équité sociale ou à

l'enseignement. Mais sa démarche, son cursus personnel et la reconnaissance de ses compétences lui ont permis de bénéficier de l'égalité sociale.

*c) Vote*

Michel PEBEREAU précise que les membres du Conseil de direction n'ont pas à se prononcer sur le texte proposé, mais uniquement sur l'attribution du doctorat. Personnellement, il aurait opté pour le terme « progrès social » qui est suffisant pour qualifier les actions de Luis Inacio Lula da Silva.

Michel PEBEREAU soumet au vote la proposition de doctorat *honoris causa* attribué à Luis Inacio Lula da Silva.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Michel PEBEREAU indique que le nombre de votants est désormais de 23.

## **V. APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DU PRES.**

*a) Exposé*

Richard DESCOINGS rappelle que Sciences Po est membre du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur de l'université Paris Cité. Au nom du PRES, il présente certaines modifications réglementaires qui traduisent en droit ce qui existe déjà en fait ou qui apportent de légers changements.

- L'article 1 propose d'unifier le nom légal et le nom usité, à savoir appliquer le nom Sorbonne Paris Cité à toutes les communications.
- L'article 3 propose d'élever l'université Paris XIII au rang de membre fondateur et de supprimer la mention « *université associée* ».
- L'article 4 traduit les applications et les obligations de la loi, notamment en ce qui concerne la possibilité de délivrer des diplômes, d'assurer la formation tout au long de la vie, de créer une société d'accélération de transfert de technologie (SATT) ou de gérer les financements immobiliers.
- L'article 6 propose l'institution d'un Comité d'orientation économique et social : les partenaires sociaux seront associés à la stratégie de Sciences Po. Le bureau du PRES souhaite également pouvoir désigner un ou plusieurs directeurs délégués selon les sujets.
- L'article 7 propose que le président puisse présider le PRES jusqu'à 68 ans.
- L'article 8 propose d'associer au conseil d'administration des représentants étudiants qui ne sont pas uniquement doctorants, mais également issus des autres formations. Cela semble logique puisque ce conseil construit des formations qui ne sont pas seulement doctorales. Richard DESCOINGS espère qu'il sera possible de mener le même type de projet au sein du PRES que ceux menés avec Paris I, Paris IV et Paris VI.
- L'article 14 limite la composition du bureau du PRES aux seuls membres fondateurs, ce qui permet de faire entrer le président de Paris XIII.
- L'article 15 simplifie la composition du Comité d'orientation stratégique et pédagogique.
- L'article 16 décrit le rôle du Conseil d'orientation économique et social.
- Les articles 22, 23 et 24 sont supprimés, ce qui permet de dépouiller et d'alléger le texte de certaines dispositions transitoires.

*b) Questions et observations*

Alexandre FLEURET remercie les membres du conseil d'administration du PRES présents au sein du Conseil de direction de Sciences Po : ils ont permis une meilleure représentation démocratique de cette nouvelle forme de gestion scientifique. En tant que vice-président étudiant du Conseil de direction, Alexandre FLEURET estime s'exprimer au nom de l'ensemble des élus étudiants. En tant qu' élu de l'UNEF, il estime que les formes législatives permettent de travailler davantage autour de la

représentation démocratique, sans pour cela réécrire les cadres législatifs qui régissent les conseils d'administration des fondations de coopération scientifique. Il est possible d'observer que le conseil d'administration compte 35 membres, dont seulement 3 élus étudiants et 3 membres professeurs de droit, ce qui semble dommageable. Alexandre FLEURET espère que de prochaines discussions permettront, au titre des représentants des établissements membres, d'inclure davantage de personnes ayant un mandat électif au sein des différents conseils, qu'il s'agisse d'étudiants ou de professeurs.

Simon BACIK indique que la Confédération étudiante soutient les progrès prévus par le PRES, notamment la chance de disposer d'élus étudiants dans le PRES qui regroupe Paris II et Paris IV. La Confédération étudiante est attachée au fait de voir les étudiants contribuer à la formation de ce PRES, puisqu'ils sont les premiers usagers du service dispensé par l'enseignement supérieur. Le travail effectué avec Paris XIII est de grande qualité. Il est grandement souhaitable que les étudiants participent à la gestion démocratique du PRES.

#### *c) Vote*

Michel PEBEREAU soumet au vote les modifications des statuts du PRES.

**Les modifications des statuts du PRES sont adoptées à la majorité avec 31 voix pour et 2 abstentions.**

### **VI. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 9 MAI 2011.**

#### *a) Exposé*

Emmanuel GOLDSTEIN revient sur les propos qu'il a tenus sur le procès-verbal du 11 avril 2011. Il est écrit : « *Emmanuel GOLDSTEIN rappelle avoir expliqué qu'il était attaché à la consultation, tout en insistant sur le fait qu'il pouvait y avoir du mouvement.* » Il faut remplacer « *consultation* » par « *consolidation* ». Par ailleurs, il s'interroge sur la mention initiale qui indique que le Conseil de direction est ouvert « *sous la présidence provisoire de Michel PEBEREAU* ».

Michel PEBEREAU confirme que cette mention est erronée. Il s'agit probablement d'une mauvaise opération de copie sur le procès-verbal précédent.

Simon BACIK indique être arrivé à 8 h 45 et non à 9 h 45.

#### *b) Vote*

Michel PEBEREAU soumet le procès-verbal de la séance du 9 mai 2011 au vote, sous réserve des modifications demandées.

**Le procès-verbal de la séance du 9 mai 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **VII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

Michel PEBEREAU s'enquiert d'éventuelles questions diverses.

Michel PEBEREAU remercie les membres du Conseil de direction pour leur attention et rappelle que la prochaine séance du Conseil de direction aura lieu le lundi 17 octobre 2011, à 8 h 30 dans ces mêmes locaux.

*La séance est levée à 10 heures 08.*